
Adresse de la société de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), lors de la séance du 8 vendémiaire an III (29 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), lors de la séance du 8 vendémiaire an III (29 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 141;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16716_t1_0141_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

nationale, de Brest, le 1^{er} vendémiaire an III]
(50)

Citoyens Collègues

Nous venons d'être témoins d'un spectacle bien doux pour des cœurs républicains.

Hier cinquième jour des sans-culottides les défenseurs de la patrie de terre et de mer, sans armes, et réunis aux citoyens de Brest, célébrèrent les victoires de la République et les charmes de la fraternité : nous prononçâmes un discours analogue à la fête, et nous proclamâmes aux cris mille fois répétés de vive la République et la Convention nationale; *que toutes les armées n'avoient pas cessé de bien mériter de la patrie.*

Deux drapeaux portant cette inscription *Reconnaissance aux armées victorieuses*, étoient préparés; l'un fut déposé chez le général de terre, et nous nous transportâmes à bord du vaisseau Amiral *La Montagne* pour y accompagner celui destiné à l'armée navale; nous fûmes témoins, citoyens collègues, que les braves marins et soldats qui la composent le reçurent de nos mains avec cet enthousiasme présage heureux de la victoire : ils jurèrent unanimement et spontanément de mourir plutôt que les traîtres coalisés pussent jamais souiller cet emblème de la liberté.

Leur bravoure, leur bonne conduite; et leur subordination nous sont de sûrs garants que leur serment ne sera pas vain et qu'ils maintiendront nos victoires à l'ordre du jour, ne désirant et ne demandant que les occasions de le prouver.

Salut et fraternité.

TRÉHOUART, FAURE, LION.

37

La société populaire de Châtillon-sur-Chalaronne [Ain] témoigne son indignation sur l'assassinat du représentant du peuple Tallien, et invite la Convention de garantir le vaisseau de l'Etat qu'elle a conduit au port, des entreprises des incendiaires.

Mention honorable, insertion au bulletin (51).

[*La société populaire de Chatillon-sur-Chalaronne à la Convention nationale, s. d.*] (52)

Citoyens représentants,

Ce n'est pas Tallien que nous venons défendre, mais le représentant d'une nation libre : c'est pour la Convention nationale, c'est pour la souveraineté du peuple que nous nous pas-

(50) C 321, pl. 1338, p. 5. *Bull.*, 8 vend.; *Débats*, n° 739, 118.

(51) P.-V., XLVI, 158-159. *Bull.*, 8 vend.

(52) C 321, pl. 1350, p. 12.

sionnons; elle a été assassinée dans la personne de ce courageux défenseur des droits de l'homme.

Ce premier attentat vous en présage de plus grands. Prenez-y-garde, citoyens législateurs; le même sort attend celui d'entre vous qui oseroit dire qu'il veut démasquer l'intrigue, et confondre le vice; si vous n'agissez avec cette fermeté et cette énergie que vous avez montrées dans toutes les circonstances périlleuses; soyez toujours semblables à vous; soyez grands dans le moment de crise préparé par tous les ambitieux, par tous ceux qui n'ont travaillé à la Révolution que pour en faire leur patrimoine. Les citoyens de Paris vous entourent, et tous les républicains vous contemplent; non seulement ils vous contemplent; mais ils sont prêts à voler auprès de vous, à se joindre à leurs frères, et à vous faire de leurs corps un rempart impénétrable. Le vaisseau est au port; vous avez scû l'y conduire au milieu des écueils et des orages; garantisiez-le des incendiaires, et la République sera encore une fois sauvée.

Vive la République, vive la Convention nationale, périssent tous les traîtres.

CAILLON, *président*, FOURCHET, LABRE, DELORME, CHERET le jeune, *secrétaires*.

38

La même société donne des témoignages de satisfaction aux travaux du représentant du peuple Boisset dans le département de l'Ain, qui, dit-elle, protège les patriotes et comprime les aristocrates. Les prêtres et les nobles sont réclus.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de Salut public (53).

39

L'administration du département d'Eure-et-Loir se plaint d'un libelle signé Maupoint, contre l'agent national du district de Chartres, qui vient de paroître. Cette administration assure la Convention du patriotisme de l'agent national, qu'elle présente comme ayant combattu avec elle, depuis 1789, les royalistes, les fédéralistes, les intrigans et les fripons.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (54).

L'administration du département d'Eure-et-Loir écrit à la Convention nationale au sujet d'un libelle, signé Maupoint, contre l'agent national du district de Chartres, et dans lequel le perfide auteur calomnie la commune entière de Chartres, et avilit toutes les administrations.

(53) P.-V., XLVI, 159. *Bull.*, 10 vend. (suppl.).

(54) P.-V., XLVI, 159.